



**Monsieur le Président,
Communauté de Communes des
Bastides en Haut Agenais
Périgord
1, Rue des Cannelles
47150 MONFLANQUIN**

Agen, le 29 oct 2025
N/ Réf : JC/GB/ME/54-2025
Objet : **Avis mise en compatibilité par déclaration
De projet n° 2 du PLUi des Bastides en Haut Agenais
Périgord**
Dossier suivi par Gaëlle BALLIGAND
Mail : gaelle.balligand@cda47.fr
Tél. 07 88 88 04 17

Monsieur le Président,

Le 12 septembre dernier, vous nous avez fait part du dossier de Déclaration de Projet n° 2 emportant Mise en Compatibilité du PLUi de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord afin que nous vous fassions part de notre avis et vous nous avez invités à une réunion d'examen conjoint de ce dossier le mardi 4 novembre à 14 h 30 à la salle Daniel SOULAGE, Place du 8 Mai 1945 à Monflanquin.

Nous sommes au regret de ne pouvoir être présents au cours de cette réunion mais tenons néanmoins à vous faire part de notre avis, dont vous pourrez faire état au cours de la réunion et que vous pourrez joindre à votre compte rendu.

L'objectif de la mise en compatibilité du PLU est de permettre le développement d'une activité économique existante sur la Commune de Saint-Quentin-du-Dropt. Le projet a pour objet de modifier l'emprise d'un STECAL zone A1 sur la commune de Saint-Quentin-du-Dropt en vue de permettre à un artisan de pouvoir se développer.

Lors de l'élaboration du PLUi, une erreur de zonage sur le règlement graphique est survenue sur les parcelles **AP163** d'une superficie de 3 245 m² classées² en A alors qu'une activité artisanale était présente au moment de l'approbation du PLUi. De ce fait, cette parcelle aurait dû être classée en zone A1-zone constructible dédiée à l'activité existante, mais ce sont les parcelles limitrophes AP168 et AP127 qui ont été classées en zone A1.

L'artisan exerce une activité de mécanique agricole et automobile et souhaite se développer et construire un nouveau bâtiment sur la parcelle **AP 163**, propriété de cet artisan. Il y a lieu de modifier le zonage du PLU en reportant la zone A1 des parcelles AP168 et AP 127 sur la parcelle **AP163**.



Considérant la parcelle en question comme déjà affiliée à sa vocation économique actuelle,

Considérant l'intérêt majeur de développer l'activité économique en général,

Considérant que ce type de service est essentiel pour les exploitations agricoles et les habitants de la commune.

Nous formulons un avis favorable à ce dossier de Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du PLUi de la Communauté des Bastides en Haut Agenais Périgord.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Élu Référent Urbanisme



M. Julien CAPDEVILLE